



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E177345

VALABLE JUSQU'AU 21/04/2026

ÉDITÉ LE 28/05/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/07/2011

Forme juridique : SARLU

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 533561510

Siret : 533 561 510 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 403148

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10392774004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10392774004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Raison sociale : ENERGIES SERVICES

Sigle : ENERGIES SERVICES

6 RUE D'OBERLACH

ZI EUROPE

68520 BURNHAUPT-LE-BAS

Téléphone : 03 89 33 91 11

Fax :

Portable : 0671204301

Site Internet :

E-mail : g.greter@energies-services.fr

Responsabilité légale :

GRETER GUILLAUME GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	07/04/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	07/04/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	07/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	22/04/2021
o Chaudière bois	22/04/2021
o Poêle ou insert bois	22/04/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	22/04/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	22/04/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	22/04/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MULHOUSE
MAISON DU BATIMENT
12, ALLEE NATHAN KATZ
68086 MULHOUSE CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.